

# Au conseil municipal en 2016

## Comptes administratifs 2015

Les résultats des comptes administratifs 2015 suivants sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion dressés par la Trésorière (Perceprice)

### - Budget principal (avec intégration du budget eau)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		* 763 792,82	*171 517,68		171 517,68	763 792,82
Opérations de l'exercice	202 630,94	296 303,90	257 714,89	336 787,53	460 345,83	633 091,43
TOTAUX	202 630,94	1 060 096,72	429 232,57	336 787,53	631 863,51	1 396 884,25
Résultats de clôture		857 465,78	92 445,04			765 020,74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	202 630,94	1 060 096,72	429 232,57	336 787,53	631 863,51	1 396 884,25
RESULTATS DEFINITIFS		857 465,78	92 445,04			765 020,74

### - Budget CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 016,17				2 016,17
Opérations de l'exercice	2 964,60	2 747,80			2 964,60	2 747,80
TOTAUX	2 964,60	4 763,97			2 964,60	4 763,97
Résultats de clôture		1 799,37				1 799,37
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 964,60	4 763,97			2 964,60	4 763,97
RESULTATS DEFINITIFS		1 799,37				1 799,37

### - Budget assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		32 878,54	3 439,34		3 439,34	32 878,54
Opérations de l'exercice	4 348,02	5 307,67	7 667,32	7 186,65	12 015,34	12 494,32
TOTAUX	4 348,02	38 186,21	11 106,66	7 186,65	15 454,68	45 372,86
Résultats de clôture		33 838,19	3 920,01			29 918,18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 348,02	38 186,21	11 106,66	7 186,65	15 454,68	45 372,86
RESULTATS DEFINITIFS		33 838,19	3 920,01			29 918,18

## Budgets primitifs 2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs pour l'année 2016.

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

- ✓ Budget principal :
  - La section de fonctionnement du budget primitif principal 2016 s'équilibre en dépenses et recettes à : 1 055 872.74 €
  - La section investissement du budget primitif principal 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1 289 174.78 €
- ✓ Budget assainissement :
  - La section de fonctionnement du budget primitif assainissement 2016 s'équilibre en dépenses et recettes à : 67 918.18 €
  - La section investissement du budget primitif assainissement 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à : 596 710.01 €
- ✓ Budget CCAS : La section de fonctionnement du budget primitif CCAS 2016 s'équilibre en dépenses et recettes à : 4 299.37 €.

## Vote des taux d'imposition

Aucune augmentation des taux d'imposition.

Maison Angelier

L'acte d'achat a été signé en février.

Le Conseil Municipal décide de conserver ce petit bâtiment en propre et d'en assurer la gestion (10 pour, 1 abstention). La solution consistant à revendre la maison à la Communauté de Communes pour en assurer la gestion est écartée.

Le terrain à l'avant sera débroussaillé, les murs rehaussés de 30cm avec la pose d'une nouvelle charpente et toiture.

Après consultation de plusieurs entreprises, la rehausse des murs est confiée à l'entreprise Balduzzi-Chomilier de St-Georges de Mons pour la somme de 3.768 €, la réfection de la toiture (charpente, toiture, vélux) à l'entreprise MG Toiture pour la somme de 10.063 €.

Ne connaissant pas, dans l'immédiat les aides pouvant être attribuées, la suite des travaux est différée.

### **Programme d'Aménagement Bourg et village Mise aux normes bâtiment Mairie**

Dans le cadre de l'important programme aménagement Bourg et villages, travaux projetés sur plusieurs années, la mise aux normes d'accessibilité obligatoire du rez-de-chaussée de la mairie a été réalisée pour un montant de 23.310 € (aide état DETR 30%).

Dossier confié à Pascal Estier, architecte. Entreprises retenues :

- VRD Maçonnerie (goudron) : Gérard Bourduge (Les Ancizes)
- Menuiserie : Basile Da Sousa (Nébouzat)
- Plâtrier-Carreleur : Arnaud Mioche (Mazayes)
- Plomberie : José Marquès (Gelles)
- Electricité : François Faure (Pontgibaud)

Le secrétariat situé à l'étage ne rentre pas dans l'obligation de mise aux normes, du fait qu'un système d'appel situé au rez-de-chaussée est installé.

Cette opération termine la mise aux normes obligatoires d'accessibilité de nos bâtiments ouverts au public (Auberge, salle polyvalente, mairie).

Assainissement collectif au village de Roure

Les travaux vont se réaliser en majeure partie en 2017

*Lot réseau : entreprise LYAUDET*

*Lot station d'épuration : Entreprise COUDERT*

*Ces travaux sont mis à profit pour :*

*L'enfouissement des lignes électriques*

*L'Enfouissement du réseau France télécom*

*Et en raison de l'enfouissement des lignes électrique, remplacement des lampes actuelles sur poteau par la pose de lampadaires*

Contrat territorial Sioule

Projet concernant l'aménagement et nettoyage de la Sioule, sur notre commune, depuis la passerelle des Rosiers jusqu'à Pontgibaud. Ce dossier est porté et financé par la communauté de communes mais permet à la commune de bénéficier d'un complément de 5% supplémentaire à la subvention du conseil départemental pour l'assainissement collectif.

ENS « Butte et marais de St-Pierre-le-Chastel »

L'ENS « butte et marais » fait l'objet d'un plan de gestion dont les actions sont rédigées, validées et vérifiées à la fois par le conseil départemental et l'Agence de l'eau, financeurs conjoints à 80% sur la totalité.

La création du sentier de découverte est terminée : signalétique, panneaux d'information, ainsi que la réalisation d'une plaquette d'information à destination des bureaux locaux de tourisme pour mise à disposition des touristes.

La pose des panneaux, la confection et pose du ponton ont été exécutées par nos employés qui, ont assuré, avec habileté ces travaux. Et chose intéressante : leur salaire pour le temps passé est pris en compte dans la subvention de l'agence de l'eau au taux de 60% charges incluses.

En 2016, versement par la communauté de communes de Pontgibaud d'une subvention de 4.000 €.

Vente **d'herbe** section des Rosiers

Suite à la cessation des baux par Mme Bertrand Martine et M. Bachelard Jean-Marie, un appel d'offres de vente d'herbe a été affiché dans le village. Nous avons reçu les offres suivantes:

Parcelles	Superficie	Offre de Mr Quinsat Gilles	Offre de Mr Goy Jean-Paul
ZH 116 n°2	2 ha 82 a	60 €/ha soit 168.60 €	50 €/ha soit 141.00 €
ZI 100	1 ha 13 a	45 €/ha soit 50.85 €	50 €/ha soit 56.50 €
ZH 121 n°2	1 ha 37 a	60 €/ha soit 82.20 €	50 €/ha soit 68.50 €
ZI 2 n°6	1 ha 60 a	25 €/ha soit 40.00 €	30 €/ha soit 48.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer :

- à M. GOY Jean-Paul les parcelles ZI 100 et ZI 2 n°6,
- à M. QUINSAT Gilles les parcelles ZH116 et ZH121 n°2

ASA de Bannières

M. Faucher Fabrice, Président de l'ASA de Bannières sollicite la commune pour prendre en biens communaux les fontaines cadastrées ZE 136 et 99 appartenant actuellement à l'ASA.

Le Conseil Municipal décide après délibération :

- que la commune devienne propriétaire à titre gratuit de ces deux bacs-fontaines faisant actuellement partie du patrimoine de l'ASA de Bannières
- demande au Président de l'ASA de Bannières de prendre une délibération pour confirmer la cession

ASA bourg de Saint-Pierre

A la demande de la perception auprès de la préfecture, L'ASA du Bourg est dissoute, n'ayant réalisé aucune opération depuis de nombreuses années.

SMGF

Le SMGF (Syndicat mixte de gestion forestière), constitué, sous contrôle de l'ONF, pour la gestion des biens situés sur la commune de Mazayes appartenant en indivision aux habitants des sections de Chambois, Mazayes-haute, Mazayes-basse, Coheix (commune de Mazayes), la Gardette (commune d'Olby) et Bannières (commune de St-Pierre-le-chastel).

Chaque section est représentée par le Maire de la commune concernée et deux délégués désignés par les conseils municipaux respectifs. Pour Bannières : Mme le Maire et comme délégués : Pascal PETIT et Jacques ROUDAIRE.

Election du bureau : M. Durand, Maire de Mazaye élu Président, Mme Vialette-Giraud, maire de St-pierre-le-chastel 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Arnaud, Maire d'Olby 2<sup>ème</sup> vice-Président,

**Membres :** Francis BERGER (Olby), Michel BOYER (Mazayes), Jacques ROUDAIRE (St-Pierre-le-Chastel)  
Le siège social du SMGF est fixé en mairie de Mazayes.

Vente de bois communal entreposé à Bannières

Au cours du premier trimestre 2017, une affiche sera posée dans les villages afin d'aviser la population de la vente de bois de chauffage abattu.

Les personnes intéressées devront faire leur offre en mairie sous double enveloppe.

ONF

Le conseil valide :

- la vente de bois dans la forêt sectionnelle de Roure (parcelle n°3)
- les devis pour travaux de maintenance pour mise en peinture le périmètre du parcellaire. Roure : 1152 € (2 km) ; Rosiers : 1307 € (2,010 km). Approuvé
- l'autorisation pour Mme le Maire à prendre un arrêté réglementant l'accès des exploitants forestiers aux forêts.

### **Résidus de mines**

La DREAL a signalé que le recouvrement des résidus de mines devrait se réaliser au deuxième semestre 2017. Auparavant, le sera transporté sur un nouveau lieu approprié l'habitat de la libellule bleue du lac du même nom qui sera comblé par le sable des terrils déplacés.

Les résultats de la campagne organisée par l'ARS (Agence régionale de santé) de dépistage du plomb organisée par l'ARS : Sur 227 prélèvements sanguins (dont 65 enfants) sur les communes de Saint Pierre le Chastel et Pontgibaud, aucun cas grave n'a été détecté.

AAPPMA La Gibaldipontine

La Société de pêche de Pontgibaud, présidée par M. Jérôme Esbelin, sollicite la signature des propriétaires riverains des bords de Sioule pour permettre aux adhérents de l'AAPPMA de pêcher.

En contrepartie, ils s'engagent à nettoyer la rivière avec des engins s'il le faut, après avoir prévenu les propriétaires avant. La commune est concernée par plusieurs parcelles.

Parking AAPPMA

Le lieu de parking actuel des pêcheurs face à la carrière de Roure gêne l'accès d'un chemin public rural emprunté par des agriculteurs. La mairie prévoit l'installation de panneaux d'interdiction de stationner.

Un nouveau parking à charge de l'AAPPMA va être aménagé du côté de la carrière de Roure.

Vérifier que le stationnement sur le nouveau parking n'occasionne pas de gêne pour les usagers empruntant le chemin rural conduisant à Roure situé à proximité.

### Autres décisions

-En raison des travaux sur la RD 986, à la Bantusse, nécessité de remplacer les lampadaires existants est à la charge de la commune et du SIEG (financement 50-50).

-Avis favorable au renouvellement des contrats de Patricia Quinty et Eric Rigaud

-Accord pour allouer à la perceptrice (Trésorière) pour les services rendus, 100% de l'indemnité à laquelle elle peut prétendre.

-La signalétique des rues devrait se concrétiser en 2017 par l'apposition des noms et des numéros de rues.

-M. Dominique Tournaire, propriétaire à Bannières demande à acquérir une portion de terrain communal jouxtant son bâtiment. Cette demande oblige, dans un premier temps la mairie à démolir un mur et combler une ancienne fosse à purin située sur le domaine public.

-De même, Mme Cécile Tournaire, propriétaire à Bannières souhaite acquérir une portion de domaine public située entre ses bâtiments. Avis favorable pour la vente d'environ 50 m<sup>2</sup>. L'acquéreur aura à sa charge les frais de géomètre, du commissaire enquêteur (enquête publique obligatoire), et après avis favorable de ce dernier, les frais de notaire et d'achat du terrain au prix de 20 € le m<sup>2</sup>.

-La carte des zones humides mise à la disposition du public, du 20 juin au 20 juillet 2016, afin que chacun puisse la consulter n'a entraîné aucune remarque. Reste au SAGE Sioule à la valider.

-les baux de la section de Roure sont arrivés à échéance en 2014. Prorogation pour deux ans par avenants. Début 2017, une réunion sera organisée pour la suite à donner.

-le dossier d'échange de terrain entre la commune d'une part et M. Gérard Tullon et sa sœur Marie-Paule Augheard d'autre part, afin d'aménager un carrefour étroit et dangereux dans le village de Roure est classé sans suite, la proposition d'échange de la mairie n'ayant pas été acceptée par Mme Augheard.

-Un dossier de demande de fonds européens (80%) va être déposé en vue d'un nettoyage et aménagement sobre du camp des Chazaloux et d'une étude de faisabilité avec les anciennes caves à fromages acquises en 2016 à M. Roussel, ancien fromager à Laqueuille.

-Remise de médailles « communale, départementale, régionale » à Mme Danielle FAUCHER –à titre posthume pour M. Jean-Paul FAUCHER-, Mme Janette VIALETTE-GIRAUD, MM. Guy FAURE, Jean-Paul GOY, Jean-Louis MONTEL lors de la cérémonie des vœux le 21 janvier 2017

-Programme « aménagement bourg et villages » Dépôt de dossier de demande de subvention DETR 2017-2018 portant principalement sur des travaux de voirie (Bannières, Bourg)

-Programme triennal FIC. Dépôt de dossier de rénovation extérieure de l'église auprès du Conseil départemental.